

**Traversée à la nage entre les deux Iles de Lérins
organisée par l'association des Amis de l'île Sainte Marguerite**

REGLEMENT GENERAL

L'accueil et le marquage des concurrents se fait le dimanche matin à partir de 7h30 jusqu'à 9h00 à l'embarcadère des Iles de Lérins – Quai Laubeuf (Parking Laubeuf).

Tous les candidats devront présenter leur carte d'identité.

Ne pas oublier le certificat médical de moins de trois mois pour les non licenciés.

Les candidats devront prendre le bateau au plus tard à 9h30.

Les participants se feront marquer les deux bras et devront porter obligatoirement le bonnet numéroté remis par les organisateurs. **Des consignes de course (parcours, conduite à tenir si problème,...) leur seront alors remises.**

Le temps de chaque concurrent ne sera pris en compte qu'à la remise expresse du bonnet numéroté à un des organisateurs ceci pour l'enregistrement du chronométrage.

Les palmes, combinaisons, masques et tubas ne sont pas autorisés. La température de l'eau à cette période est habituellement d'environ 21°.

Avant l'épreuve, tout abandon devra être signalé, soit au secrétariat, soit aux bateaux de surveillance qui transmettront, ceci afin d'éviter toute recherche inutile.

Pendant l'épreuve, pour qu'on vous vienne en aide, mettez-vous sur le dos un bras en l'air.

ATTENTION : Tout au long de la nage, ne pas enlever le bonnet, car il permet la surveillance des nageurs.

Le départ de l'épreuve « Licenciés » et « Non licenciés » se fera à 11h précises et en une seule fois. Les résultats seront proclamés lors de la remise des récompenses.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours si des imprévus indépendants de leur volonté les y obligent.

L'organisation a toute autorité pour éliminer un concurrent, sa décision étant sans appel.

Les médecins et le personnel médical ont toute autorité pour retirer un concurrent de la course si son état de santé et sa vie se trouvaient en danger.

Au-delà d'une durée de 1h30, la traversée sera arrêtée et les nageurs restants seront pris en charge par les bateaux de surveillance.

Le droit d'inscription comprend :

- Le transport aller-retour en bateau.
- L'assurance.
- Un sandwich et une boisson.

**Certificat médical de moins de trois mois obligatoire
pour les non licenciés**